



## Une Charte et huit Cahiers annexes

Le 5 décembre 2007 à Genève, les partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ont signé formellement la Charte d'engagement du Projet d'agglomération. Ce document, accompagné de ses huit Cahiers annexes, fonde le développement de la coopération transfrontalière pour les prochaines années.

### Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois: stratégies et priorités à l'horizon 2030

La Charte (90 pages) énonce les engagements des partenaires sur les objectifs et la mise en oeuvre du Projet d'agglomération. L'introduction rappelle sa genèse. Le chapitre 1 résume les points forts et points faibles de l'agglomération. Le chapitre 2 développe le Projet d'agglomération: ses objectifs, le Schéma d'agglomération en trois volets (urbanisation, mobilité, environnement), les mesures d'infrastructures de mobilité, leur évaluation et leur mise en oeuvre. Le chapitre 3 porte sur le Projet de Coopération métropolitaine. Le chapitre 4 précise l'organisation de projet et la démarche participative.

#### Cahier annexe 1

Etat de la question et diagnostic détaillé  
dresse le portrait du territoire, pose un diagnostic et identifie les enjeux du Projet d'agglomération.

#### Cahier annexe 2

Gouvernance et démarche participative  
décrit les structures de pilotage, le processus d'élaboration du Projet et la démarche participative en 2005-2007 et à partir de 2008.

#### Cahier annexe 3

Le Schéma d'agglomération et ses mesures  
décrit l'organisation spatiale du territoire à l'horizon 2030, son urbanisation, son concept de mobilité, son projet de paysage, ses espaces naturels, agricoles et environnementaux; propose les mesures d'infrastructures de mobilité comprenant devis et état d'avancement des projets.

#### Cahier annexe 4

Exigences de base et critères d'efficacité selon le canevas de la Confédération  
décrit l'organisation spatiale du territoire à l'horizon 2030, son urbanisation, son concept de mobilité, son intégration des pré-occupations environnementales, du paysage, de la nature et de l'agriculture. Propose les mesures d'infrastructures de mobilité comprenant devis et état d'avancement des projets.

#### Cahier annexe 5

Evaluation environnementale stratégique  
analyse les performances du Projet pour réduire les nuisances du bruit, de la pollution de l'air, la consommation d'espace, la fragmentation des milieux naturels, pour maintenir la qualité des paysages, pour préserver les ressources, gérer les déchets, les risques technologiques et les risques d'inondation.

#### Cahier annexe 6

Evaluation de l'impact sur la santé  
analyse l'impact de la mobilité et de la mixité entre types d'affectations sur la santé, la capacité de réduire les accidents routiers, la pollution de l'air et les nuisances sonores en tant que causes de maladie.

#### Cahier annexe 7

Mise en oeuvre, programme de travail et fiches actions  
présente la suite des études spatiales, dresse un programme de travail sur 3 ans, présente les actions des politiques de services et les transcrit en fiches actions par thématique.

#### Cahier annexe 8

Projet de coopération métropolitaine  
dresse l'historique de la démarche, traite des thématiques et actions en matière de Coopération métropolitaine: l'innovation technologique, la promotion économique et l'accueil de manifestation internationales.

Ces documents peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)



Projet d'agglomération  
Clos Babuty 27, rue Jean Jaurès F - 74100 Ambilly  
Tél. +33(0)450 04 54 08 Fax +33(0)450 04 54 86  
Mail: [infos@projet-agglo.org](mailto:infos@projet-agglo.org) [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)

Conception/réalisation : Permis de construire et Vitamine - décembre 2007



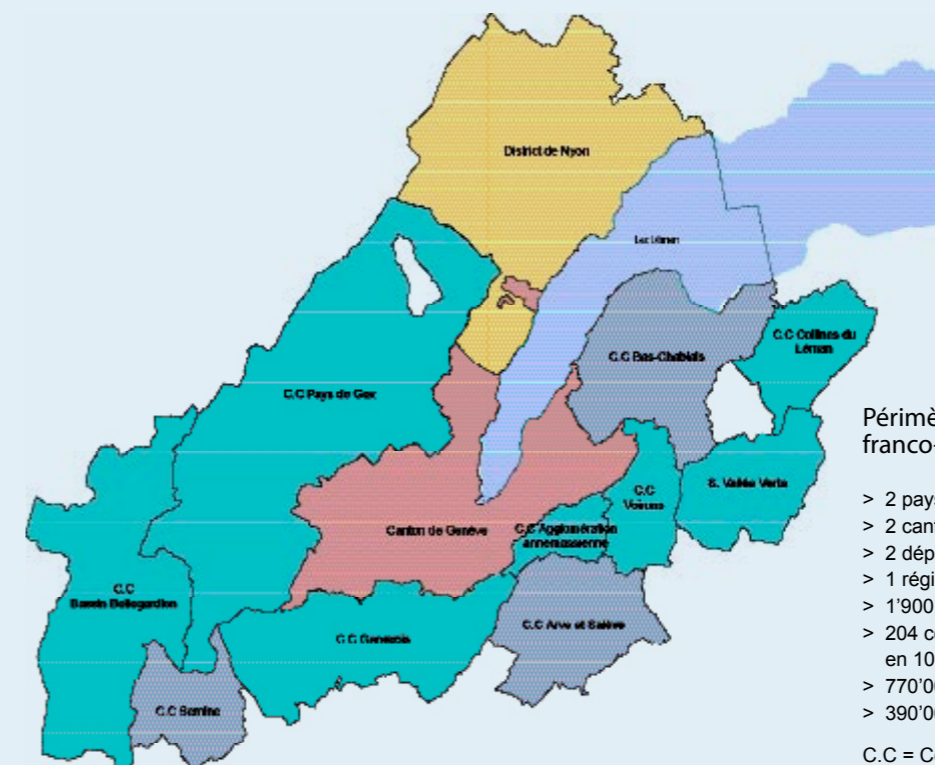
## Le Projet 2007: rendez-vous réussi

En quelques mois de travail intense, préparé par plus de deux ans d'études et soutenu par une forte mobilisation des élus, des techniciens et de la société civile, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois a trouvé sa forme de cohérence. Une charte d'engagement définit aujourd'hui les buts et les modalités de la coopération transfrontalière. Elle est complétée par huit volumes d'annexes détaillées, qui serviront de supports techniques à la mise en oeuvre (liste en page 4).

Rappelons que le Projet d'agglomération 2007 honore un triple rendez-vous:

- > avec la Confédération suisse, qui offre aux agglomérations suisses de soutenir le développement de leurs infrastructures de transport, à condition de garantir une cohérence entre mobilité, urbanisation et impacts sur l'environnement: le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois répond aux exigences et aux critères fixés et sollicite divers soutiens financiers pour les 15 ans à venir
- > avec l'Etat français qui, en réponse à son appel à coopération «pour un rayonnement européen des métropoles françaises», a retenu la candidature transfrontalière de l'agglomération franco-valdo-genevoise: le Projet de Coopération métropolitaine vise à développer les fonctions supérieures de l'agglomération
- > avec la Région Rhône-Alpes, qui reconnaît l'agglomération franco-valdo-genevoise comme sa deuxième métropole, à l'articulation avec la Suisse, et lui a attribué son label «Grands projets» afin d'intensifier les coopérations dans divers domaines, notamment la mise en oeuvre du Projet d'agglomération.

Aujourd'hui, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois est lancé. Ses 18 partenaires adhèrent à un diagnostic partagé, s'accordent sur un développement souhaité et s'engagent sur des mesures de mise en oeuvre. La coopération transfrontalière va pouvoir passer à une vitesse supérieure, ouvrant la voie à bien d'autres développements.



### Périmètre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

- > 2 pays: la France et la Suisse
- > 2 cantons suisses: Genève et Vaud
- > 2 départements français: l'Ain et la Haute-Savoie
- > 1 région: la Région Rhône-Alpes
- > 1'900 km<sup>2</sup>
- > 204 communes (112 françaises regroupées en 10 communautés de communes, 92 suisses)
- > 770'000 habitants (2005)
- > 390'000 emplois (2005)

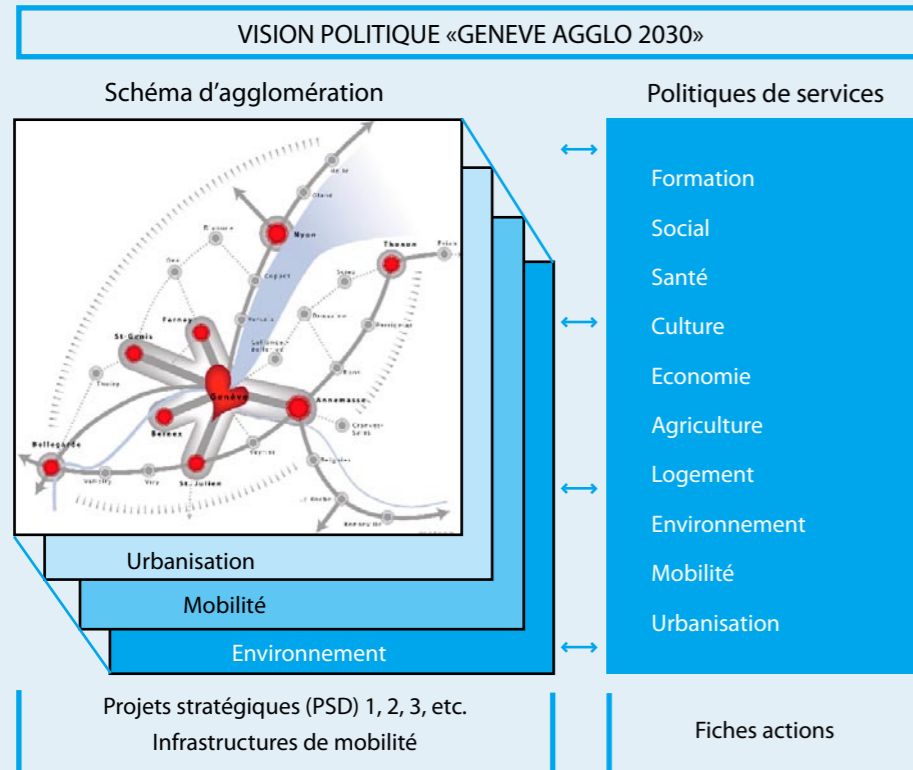
C.C = Communauté de communes ; S. = Sivom.



## Construire ensemble un développement durable

Le Projet d'agglomération se décline sur trois niveaux (démarches itératives):

- > la vision politique «Genève Agglo 2030» et ses cinq finalités: la solidarité, la cohésion et l'équité; le développement économique; la qualité de l'environnement; l'efficacité; la gouvernance
- > une planification stratégique en deux démarches qui se fécondent mutuellement: le Schéma d'agglomération et les politiques de services, nécessaires pour améliorer concrètement la cohésion territoriale et les conditions de vie de la population
- > des Projets stratégiques de développement, des mesures d'infrastructures pour lesquelles le fonds fédéral d'infrastructures est sollicité et des fiches actions pour les politiques de service.



### Légende du Schéma d'agglomération

	Cœur d'agglomération		Lignes de services centraux structurés
	États d'agglomération		Lignes de services centraux structurés
	États satellites		Intercommunalités
	Cœur de village		Municipalités
	Zones d'habitat collectif		Agglo-TF (au schéma d'agglomération) mais hors zone de projet
	Zones d'habitat individuel		Agglo-TF (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet
	Zones d'habitat individuel		Agglo-TF (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet
	Forêt (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet		Agglo-TF (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet
	Forêt (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet		Agglo-TF (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet
	Forêt (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet		Agglo-TF (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet
	Forêt (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet		Agglo-TF (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet
	Forêt (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet		Agglo-TF (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet
	Forêt (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet		Agglo-TF (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet
	Forêt (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet		Agglo-TF (hors schéma d'agglomération) mais hors zone de projet

## Le Schéma d'agglomération: une agglomération compacte, multipolaire et verte

Pour freiner la tendance à l'étalement urbain, rééquilibrer l'habitat et l'emploi et maintenir un territoire de qualité, le Schéma d'agglomération coordonne étroitement urbanisation, mobilité et environnement. Il dessine les contours d'une agglomération multipolaire compacte à l'horizon 2030. Des quartiers denses et mixtes, articulés sur un réseau structurant de transports publics en cours de développement, sont une condition sine qua non pour...

- > offrir une capacité de développement suffisante, en prévoyant plus d'habitants côté genevois, afin de diminuer la pression de l'urbanisation en périphérie, et plus d'emplois côté français, pour permettre un développement mieux réparti
- > réduire la dépendance aux transports individuels motorisés en favorisant les transports publics (économiquement viables s'ils desservent des quartiers suffisamment denses) et les mobilités douces (ville «des courtes distances»)
- > sauvegarder l'environnement, la nature, le paysage et l'agriculture de proximité, qui sont des atouts majeurs de l'agglomération.

